

ROYER AVOCATS

Dynamiques et réactifs

Erick Royer est le fondateur de Royer Avocats après 10 ans de pratique judiciaire dans un grand cabinet parisien.

La pratique du contentieux qu'il a développée a permis de créer une activité de conseil qui repose à la fois sur une rigueur implacable et une prévention particulière permettant de sécuriser

au maximum la rédaction des actes de l'entreprise. *« Je me suis orienté vers ma propre structure, plus petite et donc plus souple, convaincu que le lien de confiance entre un client et son avocat repose*

tant sur la compétence que le dynamisme et la réactivité ». Cet état d'esprit est partagé par son équipe. En outre, le cabinet est depuis deux ans référencé par le Bureau économique de l'ambassade de Chine en France. ♦



20, rue Scheffer
75016 Paris
01 45 51 21 60
www.royer-avocats.com